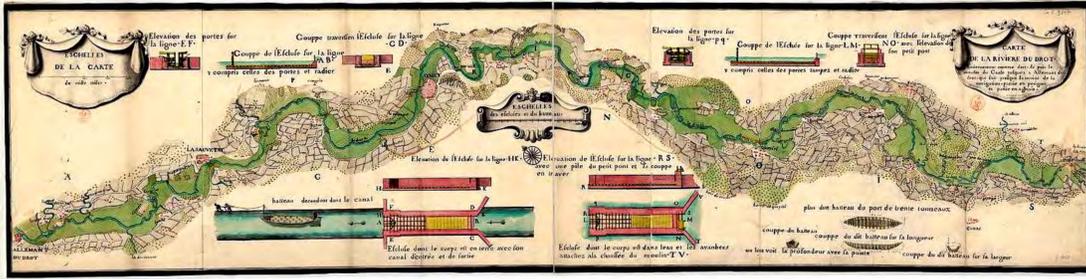




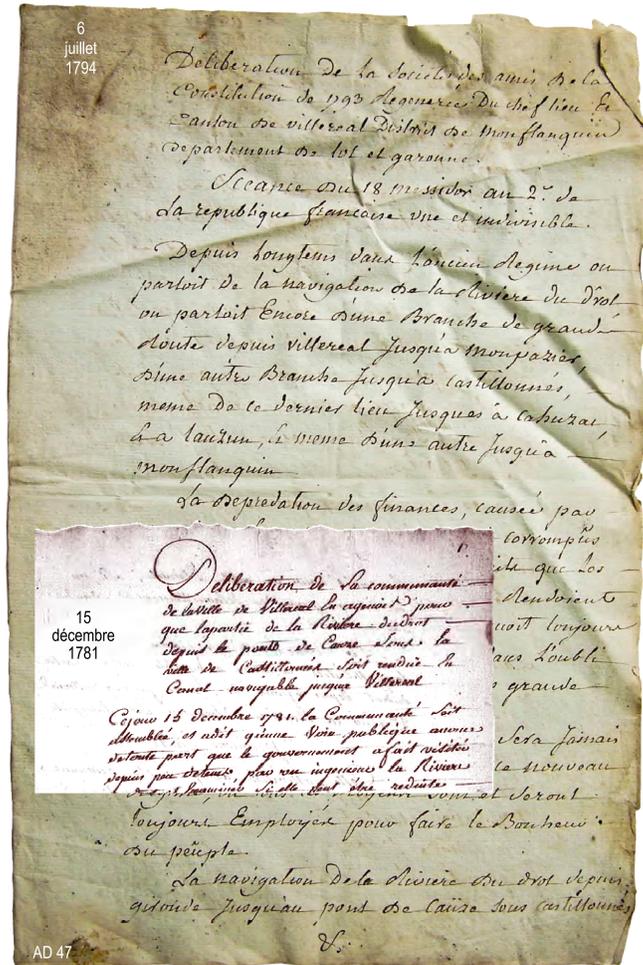
## 1719 - Jamais gabare ne put accoster à Villeréal

# Quand on rêvait d'un Dropt navigable...

De Capdrot, sa source, à Caudrot où il se jette dans la Garonne, le Dropt a compté une centaine de barrages sur 132 km de cours, dont 66 moulins. En Villeréalais, un tiers d'entre eux étaient situés entre Labrame et Saint-Dizier. Longtemps industrieuse, la rivière aujourd'hui « *s'étire paisiblement dans une large vallée évasée, au relief doux en polyculture, ponctuée de villages...* » Elle avait pourtant suscité bien des projets et des rêves pour un pays riverain privé alors de toute autre grande voie de communication.



Gallica-BnF



AD 47



140. Bages-Camille (Gironde) - Les rives du Dropt le dimanche en une session - Vue prise du pont - P. H. P.

« Il se trouve entre Gironde et Castillonnès 32 moulins, qui exigeraient au moins 32 écluses, dont 14 entre Castillonnès et La Sauvetat, sur 5 lieues de longueur... »

Malgré les réticences de l'expert et le coût du projet, les populations riveraines en espéraient de tels avantages pour l'économie locale, que les notables poursuivirent leurs pressions pour encourager à sa réalisation, à Castillonnès aussi bien qu'à Villeréal.

## L'utopie prospéra un siècle à peine

- **août 1719** – Le parlement de Bordeaux autorise le Duc de La Force et le sieur Marquis de Biron à « rendre navigable la rivière du Dropt. » Expropriations, démolitions, creusement de canaux, détournement de ruisseaux, chemins de halage, écluses... le projet s'annonçait titanesque, mais l'attente des populations était grande.
- **20 avril 1764** – Les jurats villeréalais écrivent « La navigation conduite jusqu'à Villeréal ferait un bien infini à la contrée ».
- **Décembre 1780** – Castillonnès demande au ministre Necker qu'il « assure la canalisation du Dropt et rende ce cours navigable. »
- **5 janvier 1781** - L'ingénieur Devile déclare « ne trouver ni obstacle ni difficulté pour la réussite de l'entreprise. »
- **15 décembre 1781** - (Ci-contre) La communauté de la ville de Villeréal en Agenais délibère pour que la partie de la rivière le Dropt depuis le pont de Cauze et sous la ville de Castillonnès soit rendue en canal navigable jusqu'à Villeréal.
- **27 avril 1791** - Nos voisins soulignent qu'il « serait utile que cette navigation put remonter jusqu'à Villeréal » bien qu'ils admettent ne « pouvoir dissimuler qu'elle serait parfois difficile par le manque d'eau entre ces deux villes... »
- **8 décembre 1791** - La Dordogne rejoint ses voisins au même moment, Villeréal délibère à nouveau pour que la navigabilité du Dropt soit assurée jusqu'à elle. Le district de Monflanquin fait de même en juin 1792.

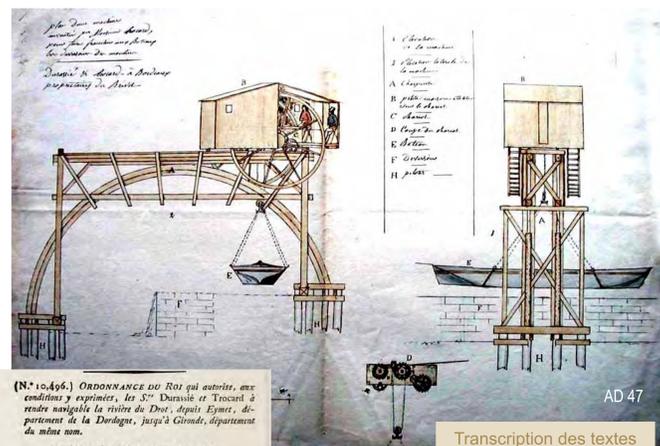
La mission confiée au député Lakanal et l'activisme qu'il déploie redonne espoir aux populations de la vallée.

- **6 juillet 1794** - Dans la délibération ci-contre les Villeréalais réclament au député de la Convention, avec « la navigation de la rivière », la réalisation « d'une branche de grand-route depuis Villeréal jusqu'à Monpazier, d'une autre jusqu'à Castillonnès et Lauzun, de même une autre jusqu'à Monflanquin. »

Quinze jours plus tard on dressait une liste de « cinq charpentiers, dix forgerons, trois serruriers, deux carriers et dix-neuf maçons pouvant être employés aux travaux des écluses pour rendre la rivière le Dropt navigable »...

Ouverte vers la fin des années 1850 sur une distance d'environ 70 km, la navigation sur le Dropt n'alla jamais au-delà d'Eymet. À cette date, la partie amont de la rivière était déjà classée « Cours d'eau non navigable, non flottable ». Le rêve des riverains en amont ne verrait jamais le jour.

À la fin du siècle, le trafic en déclin depuis une décennie devint épisodique. La Première guerre mondiale lui fut fatale.



(N° 10.496.) ORDONNANCE DU ROI qui autorise, aux conditions y exprimées, les Srs Damoise et Trocard à rendre navigable la rivière de Dropt, depuis Eymet, département de la Dordogne, jusqu'à Gironde, département du même nom.

Au châteaux des Tuilleries, le 11 Avril 1823. LOUIS, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT.

Transcription des textes manuscrits : Pierre Grenier

## Un ascenseur à gabares

En 1821, Louis XVIII signait une ordonnance autorisant les sieurs Troquard et Durassié à équiper les moulins du Dropt d'une machine de leur invention : un ascenseur à gabares.

Pont, sangles, treuils, chariots, coulisses et câbles... la machine permettait d'enlever la gabare et de la déposer de l'autre côté du barrage.

Mais le coût de ces installations et les avaries causées aux bateaux lourdement chargés poussèrent à l'abandon de l'entreprise.

